



Annulation d'une reconnaissance anticipée de paternité

Par **laetitiaf24**, le **20/07/2011 à 14:05**

Bonjour, je suis séparée de mon mari et je suis tombée enceinte d'un autre homme qui a reconnu l'enfant. Cependant d'un commun accord nous ne voulons pas qu'il soit le père. Est-il possible d'annuler la reconnaissance anticipée? ou ne pas la remettre à la mairie du lieu de naissance suffira-t-il? Merci d'avance

Par **mimi493**, le **20/07/2011 à 14:08**

non, la reconnaissance, on lui a dit à la mairie, est irrévocable. Ne pas la remettre à la mairie qui établit l'acte de naissance, c'est s'exposer à de gros ennuis par la suite (vous êtes d'accord maintenant, mais demain? L'expérience PROUVE que ce type d'accord n'est JAMAIS respecté)